



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 54'500.- pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;
vu le règlement sur les finances, du 14 décembre 2020 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 8 mars 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Un crédit d'engagement de CHF 54'500.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
- Art. 2 :** Un crédit supplémentaire du même montant est accordé au Conseil communal pour réaliser l'investissement ci-dessus sur l'exercice budgétaire 2023.
- Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7200 Traitement des eaux usées » et amorti conformément à la loi au taux de 10%.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 27 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

La secrétaire adjointe,
Maëlle Petitpierre

A. Hessler-Wyser

Maëlle Petitpierre